

Présidence

Service des affaires institutionnelles et juridiques

Perpignan, le 17 juillet 2023

Décision n°2023-037 du 17 juillet 2023 portant désignation des vice-présidentes élues et des viceprésidents nommés

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 à L 712-6-1;

Vu les statuts de l'université;

Vu la décision n°2021-014 du 17 février 2021 portant désignation des vice-présidentes élues et des vice-présidents nommés ;

Vu la délibération UPVD/CAc-CR 2023/07-04 n°01 du 4 juillet 2023 relative à l'élection de Madame Samira El Yacoubi en qualité de vice-présidente « recherche » de la commission recherche du conseil académique ;

Vu les lettres de mission du Président de l'université du 30 janvier 2021 adressées aux vice-présidents nommés

Vu les lettres de mission du Président de l'université du 17 juillet 2023 adressée au vice-président « Recherche » nommé et au vice-président nommé en charge des relations internationales et transfrontalières,

DÉCIDE:

Article 1^{er}: Les vice-présidentes élues pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision sont :

- Madame Sophie Masson en qualité de vice-présidente du conseil d'administration ;
- Madame Annick Truffert en qualité de vice-présidente de la commission de la « Formation et Vie Universitaire » du conseil académique ;
- Madame Samira El Yacoubi en qualité de vice-présidente de la commission « Recherche » du conseil académique.

Article 2: Monsieur Jonathan Pollock, membre élu de la commission « Recherche » du conseil académique, est désigné vice-président « Recherche » nommé pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision

Article 3 : Les vice-présidents nommés pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision sont :

- Madame Sophie Masson en qualité de vice-présidente du conseil d'administration en charge de l'allocation des moyens et du patrimoine durable ;
- Monsieur Hervé Blanchard en qualité de vice-président en charge de la proximité, de la médiation et de la déontologie ;
- Monsieur Jérôme Boissier en qualité de vice-président en charge de la valorisation de la recherche et de l'entrepreneuriat ;
- Monsieur Laurent Cavaignac en qualité de vice-président en charge de l'insertion professionnelle ;



Présidence

Service des affaires institutionnelles et juridiques

- Monsieur Sylvain Chatry en qualité de vice-président en charge de la stratégie numérique ;
- Madame Caroline Perche en qualité de vice-présidente en charge de la vie étudiante et de la culture ;
- Monsieur Matthieu Martel en qualité de vice-président en charge des relations internationales et transfrontalières.

Article 4: la décision du 17 février 2021 susvisée est abrogée à compter du 1er septembre 2023.

Article 5 : La présente décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Article 6 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion « admin-info », « etudiants » et sur le site internet de l'université.

Le président,

Université de Perpignan

Yvan AUGUET